MÉDECINE

Selon une étude réalisée par le Laboratoire national de la santé

La plupart des autotests de grossesse n'étaient pas suffisamment fiables en 1989

Selon une étude publiée dans la revue internationale Clinical Chemistry par des médecins du Laboratoire national de la santé (LNS), la plupart des autotests vendus en France en 1989 pour le diagnostic de la grossesse avaient une mauvaise sensibilité. Aucune mesure de retrait du marché n'avait été prise à l'époque par les pouvoirs publics. Un décret pourrait soumettre les autotests à la même réglementation que les réactifs de laboratoire destinés aux analyses de biologie médicale.

Les autotests se répartissent en deux groupes : les tests d'autosurreveillance, comme, par exemple, les tests d'autocontrôle de la glycémie utilisés par les diabétiques, et les tests d'autodiagnostic comme les tests de grossesse ou d'ovulation. A la différence des tests d'autosurreillance qui sont utilisés par des personnes ayant été préalablement formées à leur manipulation et à leur interprétation, les tests d'autodiagnostic sont destinés à être utilisés par des personnes non initiées. C'est dire l'importance de leur sensibilité et de leur spécificité.

L'utilisation de ces autotests n'est régie par aucune réglementation spécifique, si ce n'est celle du visa publicitaire accordé par la direction de la pharmacie et du médicament. Ils ne sont pas soumis aux dispositions du décret du 8 septembre 1982 relatif aux réactifs de laboratoire destinés aux analyses de biologie médicale.

Le travail, réalisé en 1989 sous l'égide du Laboratoire national de la santé (LNS), a permis d'apprécier la fiabilité des tests d'autodiagnostic de grossesse par immunodosage de l'hormone hCG certainement les plus vendus en France – non seulement dans les conditions normales d'utilisation. Ces tests sont fondés sur la détection colorimétrique rapide de l'hCG dans les urines grâce à des anticorps poly ou monoclonaux.

Sur les 27 réactifs testés, 13 ont répondu parfaitement aux essais de sensibilité et 20 avaient une bonne spécificité. 10 réactifs avaient, dans cette première partie de l'étude effectuée en laboratoire, une sensibilité inférieure à 70 % et deux avaient une spécificité inférieure à 55 %. En définitive, seuls les 12 réactifs qui avaient une spécificité et une sensibilité de 100 % ont été retenus pour la deuxième partie de l'étude.

Celle-ci a consisté à faire manipuler par 638 femmes volontaires, non initiées aux techniques de laboratoire, un test de grossesse et à leur demander de se prononcer quant au résultat du test. Les résultats sont les suivants :

- 5 réactifs seulement ont obtenu un score parfait en spécificité diagnostique.
- En ce qui concerne la sensibilité diagnostique, il apparaît que deux réactifs seulement restent fiables à plus de 90 %.

Sur les 478 échantillons d'urine positifs (provenant de femmes enceintes) testés, 230 ont été par erreur interprétés comme négatifs au moyen des autotests.

Une nouvelle réglementation en préparation

En conséquence, écrivent les auteurs de l'article, «il paraît clair qu'une amélioration des performances analytiques et diagnostiques doit être recherchée pour la majeure partie des produits ». Ces tests, ajoutent-ils, «sont d'interprétation difficile pour un profane. Les explications des fiches techniques sont ongues et n'apportent pas une aide suffisante vis-à-vis de la difficulté essentielle, à savoir la conviction diagnostique à partir d'un résultat perçu comme beaucoup moins clair et moins net que sur le dessin des fiches techniques ».

Ces résultats avaient été publiés, il y a trois ans, dans la Revue française des laboratoires (octobre 1990, n° 212), mais, à l'époque, cette publication était passée inaperçue. Comme dans l'article publié dans Clinical Chemistry

(vol. 39, nº 1, 1993), les résultats étaient annonymes, un code empêchant de déterminer la valeur diagnostique de chaque autotest étudié. En revanche, à la même date, un rapport «en clair», non codé, avait été, affirme-t-on aujourd'hui au LNS, adressé au cabinet du ministre des affaires sociales pour l'avertir de cette situation. Apparemment, aucune suite n'avait été donnée à ce rapport.

A la direction générale de la santé, on indique aujourd'hui qu'une modification du décret du 8 septembre 1982 est à l'étude de manière à y inclure les tests d'autodiagnostic. On ajoute cependant que cette nouvelle version ne sera finalisée qu'après la remise au ministre des affaires sociales du rapport sur le Laboratoire national de santé que l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) est en train d'achever.

Demandé en décembre 1992 par le cabinet du ministre de la santé, le crainet du ministre de la santé, le crainet du ministre de la santé, le crainet de Mª Veil, fait apparaître une situation pour le moins alarmante: «Equipements obsolètes, manque de personnel scientifique, pénurie de techniciens, nécessité de remettre à niveau des activités de contrôle concernant des domaines essentiels comme celui de la biologie médicale» (1). Il devrait également formuler un certain nombre de propositions concernant la réglementation des tests rapides.

Il faut noter cependant que, depuis 1990, d'autres auto-tests de grossesse, d'un maniement plus aisé, sont apparus sur le marché. Selon les pharmaciens d'officine que nous avons interrogés, les tests les plus sensibles seraient d'unc fiabilité satisfaisante permettant, chez une femme bien réglée, de poser le diagnostic de grossesse dès le premier jour de retard des règles. Pour autant, ces opinions, aussi avisées soient-elles, ne valent pas évaluation.

FRANCK NOUCHI

(1) Dans le Quotidien du Médecin du 3 septembre 1993.

Contesté pour ses méthodes de détection du sida

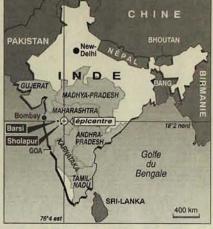
Le laboratoire d'Artois obtient sa réouverture

Plusieurs milliers de morts dans un tremblement de terre en Inde

Une région pourtant sismiquement calme

de Khillari (20 000 habitants), dans la province de Maharashtra, a surpris les sismologues. Selon Michel Granet, de l'Institut de physique du globe de Stras-bourg, cette région «n'a pas vraiment de sismicité historique». La zone critique en matière de tremblements de terre est plutôt située au nord du continent indien, près de l'Himalaya, où la plaque indienne entre en collision avec celle de l'Asie, soulignent les spécialistes. Mais la région à l'est de Bombay où s'est produite la secousse de la nuit du 29 au 30 septembre. « est très rigide ». En vingt ans, de 1968 à 1988, on ne retrouve dans les archives que huit secousses d'une magnitude supérieure à cinq sur l'échelle de Richter. « Cela correspond à une sismicité modérée, normale», estime Raoul Madariaga, de l'Institut de physique du globe de

Même ce séisme plus violent (6,2 à 6,4 de magnitude), dont l'épicentre est situé près de la ville de Sholapur, est modeste. Mais sa faible profondeur (entre 10 et 30 kilomètres) en a accentué les effets sur des constructions qui n'étaient nullement conçues pour résister à de telles secousses. « Un séisme analogue aurait causé tout au plus une petite panique dans des pays comme l'Italie ou la Grèce », estime un spécialiste. «En revanche, les constructions fragiles du Caire n'ont pas résisté, l'an dernier, à un tremblement de



terre de magnitude 5,6, tout à fait comparable à ceux que l'on enregistre assez régulièrement en Europe.»

Il y a une vingtaine d'années, le 11 décembre 1967, un séisme de magnitude 6,5 a secoué cette même région. L'origine en fut découverte plus tard : la secousse avait été déclenchée par la mise en eau de l'important barrage de Koyna, situé à 195 km au sud-est de Bombay. Il y eut alors 170 morts et 50 000 sans-abri.

Les autorités indiennes écartent, cette fois, tout lien avec le barrage.

Ce serait plutôt «un résidu

d'activité passée, comme dans toutes les régions sismiquement calmes », estime M. Madariaga . D'ailleurs, deux petites secousses ont déjà été observées le 25 août et le 5 septembre. Pour le professeur S.N. Chatterjee, responsable des services de sismologie indiens, « cet accroissement de la sismicité conduit à réviser toutes les théories sur cette région sismiquement calme ».

Il n'écarte pas l'hypothèse qu'il puisse y avoir «une faille encore à découvrir dans la région de Khillari-Latur».

POLICE

Rejetant une éventuelle « municipalisation »

Deux syndicats de policiers en tenue critiquent la politique gouvernementale de sécurité

Les deux principales organisations de policiers en tenue, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP, 51 % des voix aux élections, proche de la gauche) et l'Union des yordicats catégoriels (USC, 31 % des voix, proche de la droite), viennent de critiquer, chacune à sa façon, la politique gouvernementale de sécu-

«L'Etat baisse la garde. Il veut

été avivées lors du récent entretien qu'ont eu ses responsables avec Patrick Balkany, le député (RPR) des Hauts-de-Seine chargé par le premier ministre, depuis l'été, de préparer un rapport sur les polices municipales.

«Les policiers d'Etat s'inquiètent de voir le gouvernement favoriser une police de la répression et du maintien de l'ordre, qui serait confiée aux policiers d'Etat et les rendraient innonudemande à M. Pasqua d'être « à la hauteur de sa réputation » et de «remettre de l'ordre dans la police».

Derrière la grogne visant une éventuelle «municipalisation» de la police se cachent en effet des critiques plus larges. Alors que «la police est malade», la FASP regrette ainsi que le ministre s'en soit tenu à l'adoption d'un imposant arsenal législatif (contrôles d'identiré lutte

visa publicitaire accordé par la direction de la pharmacie et du médicament. Ils ne sont pas sou-mis aux dispositions du décret du 8 septembre 1982 relatif aux réactifs de laboratoire destinés aux analyses de biologie médicale.

Le travail, réalisé en 1989 sous l'égide du Laboratoire national de la santé (LNS), a permis d'apprécier la fiabilité des tests d'autodiagnostic de grossesse par immuno-dosage de l'hormone hCG certainement les plus vendus en France - non seulement en laboratoire, mais également dans les conditions normales d'utilisation. Ces tests sont fondés sur la détection colorimétrique rapide de l'hCG dans les urines grâce à des anticorps poly ou monoclonaux.

auteurs de l'aitiele, ait paran clan qu'une amélioration des performances analytiques et diagnostiques doit être recherchée pour la majeure partie des produits ». Ces tests, ajoutent-ils, «sont d'interprétation difficile pour un profane. Les explications des fiches techniques sont longues et n'apportent pas une aide suffisante vis-à-vis de la difficulté essentielle, à savoir la conviction diagnostique à partir d'un résultat perçu comme beaucoup moins clair et moins net que sur le dessin des fiches techniques ».

Ces résultats avaient été publiés, il y a trois ans, dans la Revue française des laboratoires (octobre 1990, n° 212), mais, à l'époque, cette publication était passée inaperçue. Comme dans l'article publié dans Clinical Chemistry

nombre de propositions concernant la réglementation des tests rapides.

Il faut noter cependant que, depuis 1990, d'autres auto-tests de grossesse, d'un maniement plus aisé, sont apparus sur le marché. Selon les pharmaciens d'officine que nous avons interrogés, les tests les plus sensibles seraient d'une fiabilité satisfaisante permettant, chez une femme bien réglée, de poser le diagnostic de grossesse dès le premier jour de retard des règles. Pour autant, ces opinions, aussi avisées soient-elles, ne valent pas évalua-

FRANCK NOUCHI

(1) Dans le Quotidien du Médecin du 3 septembre 1993.

Contesté pour ses méthodes de détection du sida

Le laboratoire d'Artois obtient sa réouverture

La 3º section du tribunal administratif de Paris a annulé, mercredi 29 septembre, un arrêté préfectoral prononçant la fermeture du laboratoire parisien d'Artois, qui pratiquait des méthodes controversées de détection du

Les magistrats ont estimé que rien ne permettait de démontrer le caractère dangereux de la méthode pratiquée par le labora-toire, qui consiste à utiliser des tests rapides de détection du sida en mélangeant les sérums de différents patients (poolage) au lieu de tester chaque personne indivi-

Dans leur jugement, les magistrats indiquent que le laboratoire d'Artois a produit au dossier des documents scientifiques et médicaux « dont les résultats s'appuient sur des études réalisées depuis plusieurs années et figurent dans toutes les banques de données françaises soutenant que la méthode du «poolage» ne comporte aucun risque de faux négatifs ».

Ils ajoutent que le préfet « n'est en mesure d'opposer à ces conclusions scientifiques publiées dans des revues médicales internationales que des affirmations tirées d'études réalisées postérieurement à la procédure engagée (...) non soutenues par des expérimentations sérieuses, émanant de l'Agence nationale du médicament ou du laboratoire national de la santé, qui font état d'une perte de sensibilité et d'un risque de résultats faussement négatifs de la méthode du « poolage » des

« Dans ces conditions et en cas de doute sérieux sur la fiabilité de la méthode du « poolage », le tribunal estime qu'« il appartenait aux responsables de la santé publique qui auraient pu craindre des risques pour la santé de la population, à la suite des investigations menées par leurs services, de suspendre, voire d'interdire, la pratique du « poolage » (...). Le tribunal ajoute qu'« aucune erreur n'a été révélée à la suite des enquêtes effectuées sur les 7883 dépistages effectués par la méthode du «poolage» par le laboratoire d'Artois ».

Le 17 mai, le laboratoire d'Artois, 69, avenue Victor-Hugo, à Paris (16°), avait été fermé par un arrêté préfectoral, à la demande du ministère de la santé. La préfecture de Paris avait convié les clients du laboratoire ayant subi un test par « poolage » à consulter leur médecin pour juger de l'opportunité de refaire le test.

La décision prise, mercredi 29 septembre, par le tribunal administratif permet done au laboratoire d'Artois de reprendre ses activités. Il n'est cependant pas impossible que cette décision soit à nouveau contestée, devant le Conseil d'Etat, à la demande du ministère de la santé.

F. N

Mis en œuvre par une circulaire du ministère de la santé

Un rapport recommande un renforcement de la qualité du dépistage du virus du sida

Une récente circulaire du ministère des affaires sociales a renforcé la réglementation des tests de dépistage de l'infection par le VIH (le Monde du 16 septembre). Cette circulaire reprend pour l'essentiel les recommandations du rapport remis, il y a quelques jours, par le professseur Françoise Brun-Vézinet (hôpital Claude-Bernard, Paris), au ministère de la santé.

A la suite de la décision prise en juillet dernier par M. Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, de retirer du marché neuf tests de dépistage de l'infection par le virus du sida (le Monde du 28 juillet), l'Agence du médica-ment avait désigné un groupe d'experts chargés de proposer des recommandations sur les conditions d'utilisation des tests rapides et des tests monospécifiques pour la détection des anti-corps anti-VIH.

Les principales recommandations - jusqu'alors inédites - de ce groupe sont les suivantes :

1. - Le rapport recommande tout d'abord que « des mesures ministérielles soient prises au plus tôt stipulant que les tests rapides dans le cadre du dépistage des anticorps anti-VIII pour le dia-

gnostic ne peuvent être utilisés qu'en association à un test Elisa mixte (...) Les firmes devront signaler clairement et au plus vite cette mesure sur les trousses ellesmêmes et dans leur notice».

2. - Il ajoute que les firmes devaient être averties que «les tests rapides seront tous réévalués dans un an sur des critères plus stricts que ceux actuellement utili-

3. - A propos des tests mono-spécifiques, le rapport indique que leur utilisation dans le cadre du dépistage des anticorps anti-VIH « doit être réglementée » et que des mesures ministérielles doivent être prises « au plus tôt stipulant que les réactifs monospé-cifiques VIHI peuvent être utilisés lors du dépistage uniquement en association à un réactif Elisa mixte, à l'exclusion des tests rapides (même si ceux-ci soni mixtes)

Enfin, le rapport indique que « la surveillance de l'application des mesures ministérielles et la qualité de la réalisation de la sérologie VIII au niveau des laboratoires d'analyse n'est actuellement pas assez stricte».

tent, cette fois, tout lien avec le revanche, les constructions fragiles du Caire n'ont pas résisté, l'an dernier, à un tremblement de

Ce serait plutôt « un résidu

puisse y avoir « une faille encore à découvrir dans la région de Khillari-Latur ».

POLICE

Rejetant une éventuelle « municipalisation »

Deux syndicats de policiers en tenue critiquent la politique gouvernementale de sécurité

Les deux principales organisations de policiers en tenue, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP, 51 % des voix aux élections, proche de la gauche) et l'Union des syndicats catégoriels (USC, 31 % des voix, proche de la droite), viennent de critiquer, chacune à sa façon, la politique gouvernementale de sécu-

«L'Etat baisse la garde. Il veut transfèrer la police de proximité aux communes, note le «Manifeste pour la défense d'une police républi-caine» que la FASP vient de lancer pour s'opposer aux projets qu'elle prête à la majorité gouvernementale. La police nationale, détournée de ses missions fondamentales, ne peut plus assurer la sécurité à laquelle aspirent légitimement des citoyens dans un Etat de droit. On veut la brader aux pouvoirs politiques locaux.»

Les inquiétudes de la FASP ont

été avivées lors du récent entretien demande à M. Pasqua d'être « à la qu'ont eu ses responsables avec Patrick Balkany, le député (RPR) des Hauts-de-Seine chargé par le premier ministre, depuis l'été, de préparer un rapport sur les polices municipales.

«Les policiers d'Etat s'inquiètent de voir le gouvernement favoriser une police de la répression et du maintien de l'ordre, qui serait confiée aux policiers d'Etat et les rendraient impopulaires, s'est indigné Daniel Lavaux, le secrétaire général de la FASP. Nous refuserons de transférer aux polices municipales les missions de proximité qui doivent toujours être assurées par la police républicaine.»

En écho, l'USC a elle aussi rejeté l'idée d'une « police municipale venant contrebalancer la police d'Etat». Bien que proche de la droite, cette organisation ne cache en effet pas sa déception et

hauteur de sa réputation» et de « remettre de l'ordre dans la police».

Derrière la grogne visant une éventuelle «municipalisation» de la police se cachent en effet des critiques plus larges. Alors que «la police est malade», la FASP regrette ainsi que le ministre s'en soit tenu à l'adoption d'un imposant arsenal législatif (contrôles d'identité, lutte contre l'immigration) sans mettre en œuvre des réformes dans l'institution policière. Aussi la FASP veutelle, au travers de son «Manifeste», mener campagne pour une réorganisation de la police nationale, pour un « grand débat sur la sécurité intérieure», et pour une police républicaine « garante des libertés et respectueuse des droits de l'homme ».

E. In.

DÉFENSE

En visite à Ankara

M. Léotard veut vendre 20 hélicoptères Cougar à la Turquie

Le ministre de la défense, François Léotard, se rend, jeudi 30 septembre et vendredi 1er octobre, en Turquie pour tenter de relancer une coopération en matière d'armement qui marque le pas. A cette occasion, M. Léotard sera reçu par le chef de l'Etat, le ministre de la défense et le chef d'état-major des armées turques. Il s'agit notamment de débloquer les entretiens sur un marché d'hélicoptères - la vente d'une vingtaine de Cougar, la version modernisée et allongée du Super-Puma -

L'Etat des Emirats arabes unis achète dix hélicoptères Puma fabridate de la livraison des huit autres «machines» ni le montant global de la transaction. - (AFP.)

pour quelque I milliard de francs. Inquiets de ce qui se passe à leurs frontières, depuis l'éclatement de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie, les Turcs ont lancé un vaste plan décennal d'équipement militaire qui dépasse l'équivalent de 50 milliards

Avec la Grèce, la Turquie est aujourd'hui parmi les plus gros importateurs d'armement, en provenance des Etats-Unis, de l'Allemagne ou des Pays-Bas, selon une étude de source britannique.

Depuis plusieurs mois maintenant, avec la France, les discussions portent sur la fourniture - compensée à 100 % par un crédit de la COFACE et par des échanges de biens ou de services - de vingt hélicoptères Cougar qui peuvent servir au transport de troupes ou de logistique et qui sont conçus par le groupe franco-allemand Eurocopter.

Ce contrat aurait pu être signé à la mi-septembre. Les Turcs en ont différé la conclusion. A la fin de l'année dernière, Ankara a décidé d'acheter aux Etats-Unis quatre vingt-quinze hélicoptères Black Hawk, produits par Sikorsky, pour les besoins de la gendarmerie locale. Quarante-cinq de ces « machines » sont directement vendues par les Américains. Les cinquante autres doivent être construites sous licence en Turquie. Mais, à ce jour, cette partie-là de la commande n'a pas été

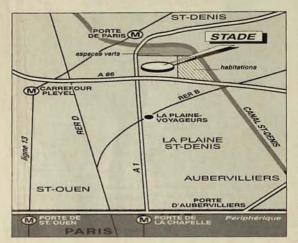
Le Cougar a les faveurs de l'armée turque, qui l'a placé en tête de ses préférences. Par rapport au Black Hawk, le Cougar transporte dix hommes de plus. Ses performances sont jugées meilleures par temps chaud et en altitude par l'armée tur-



qués en Roumanie. - L'Etat des Emirats arabes unis (EEAU) va acquérir dix hélicoptères Puma fabriqués, sous licence du groupe français Aérospatiale, par la Romanian Aircraft Manufacturer (IAR), en vertu d'un accord qui a dû recevoir une autorisation préalable de la France. Deux premiers appareils seront livrés durant la deuxième semaine d'octobre. Le communiqué publié par Abou-Dhabi, qui est l'un des émirats chargés de la sécurité des EEAU, ne précise ni la

exprimée par M. Balladur

à Saint-Denis reste soumise financières et juridiques



prévus pour améliorer les routes autour du Grand Stade, ainsi qu'aux 520 millions de francs nécessaires pour améliorer sa desserte en transports en commun, dépasse de loin les 150 millions de francs qu'elle avait prévu de consacrer aux transports dans ce secteur de Seine-Saint-Denis dans le prochain contrat de plan Etat-région. Les pouvoirs publics devraient aussi lui demander 400 millions de francs pour la construction du stade et des parking en souterrains, en échange d'une participation au projet. Le conseil régional risque enfin d'être mis à contribution pour aider la ville nouvelle de Sénart à sortir de ses diffi-

Ces calculs expliquent le peu d'empressement de l'exécutif régional à répondre aux demandes du

gouvernement. D'autant plus que son président, Michel Giraud (RPR), n'avait jamais caché sa préférence pour un Grand Stade à Marne-la-Vallée, qui permettait de relancer le développement du secteur IV de la ville nouvelle, en panne depuis qu'Euro Disney a décidé de surseoir au lancement de la deuxième phase de son parc. Mercredi soir, le ministre du travail a donc déclaré du bout des lèvres que, dans la décision gouvernementale, il appréciait surtout «le délai proposé pour un examen plus approfondi de la faisabilité financière et juridique d'un tel projet». Quinze jours supplémentaires pour apporter une réponse qui pourrait peser lourd dans la décision de l'attribution définitive du Grand Stade à Saint-De-

A l'opposé de cet attentisme, Jacques Chirac est sorti, mercredi, de la longue bouderie née du choix de Sénart, pour lequel il déplorait de ne pas avoir été consulté. Même s'il avait gardé une prudente neutralité entre Saint-Denis et Marne-la-Vallée, le maire de Paris n'a jamais dissimulé sa préférence pour un site proche de la capitale. Il s'est donc réjoui que «Paris, propriétaire du terrain, ait ainsi l'occasion d'être associé à la réalisation de ce grand projet ». Dans le dossier du Grand Stade, M. Balladur semble toutefois attendre davantage des gestes concrets que des déclarations d'intention. En choisissant Saint-Denis, il donne satisfaction au maire de Paris tout en le plaçant face à ses responsabilités. Les propos enthousiastes se transformeront-ils en enga-gements réels? Mercredi soir, les déclarations de Jean Tibéri auguraient mal d'un geste financier de la mairie de Paris en faveur du site de la Seine-Saint-Denis. Le premier adjoint rappelait en effet que la ville comptait bien négocier « la vente des terrains du Cornillon, dans le respect des intérêts des contribuables pari-

Paris tient pourtant une des clés du Grand Stade à Saint-Denis : celle de la rentabilité. Associée avec Canal Plus pour la gestion du Paris-SG, la ville pourrait plaider en faveur d'un transfert de l'équipe vers le nord de la capitale, et récupérer au passage les terrains d'un Parc des Princes devenu inutile. En hébergeant pendant des années un club après avoir accueilli une compétition d'un mois, le Grand Stade éviterait de se transformer en désert et en gouffre financier. La direction de la chaîne cryptée, qui a été pressentie pour entrer dans le tour de table des investisseurs privés, reste cependant muette sur cette éventualité.

Le choix sous condition

d'Edouard Balladur semble avoir été guidé par le souci de rentabilité de l'équipement, « C'est comme si le gouvernement avait à choisir entre deux woitures, résume un haut fonc-tionnaire proche du dossier. L'une coûte cher à l'achat mais peut faire beaucoup de kilomètres. L'autre n'est pas chère, mais elle risque de tomber en panne très vite.» Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, justifie d'ailleurs le «surcoût relatif » de l'implantation en Seine-Saint-Denis par des objectifs de rentabilité à long terme. Elle assure que la proximité de Paris et les études d'impact menées par ses services sur ce service donneront à ce «stade écologique » autant d'atouts que Sydney pour d'éventuelles candidatures aux Championnats du monde d'athlétisme et aux Jeux olympiques.

"Les nouveaux équipements améliorront la vie quotidienne des habitants de la région», ajoute le ministre. Certes, mais en oubliant de dire
qu'à travers les collectivités locales,
c'est aux contribuables d'Ile-deFrance qu'on demande aujourd'hui
de largement financer un équipement national. Quinze jours ne
seront sans doute pas de trop pour
transformer la «préférence» du premier ministre en certitude.

CHRISTOPHE DE CHENAY et JÉRÔME FENOGLIO

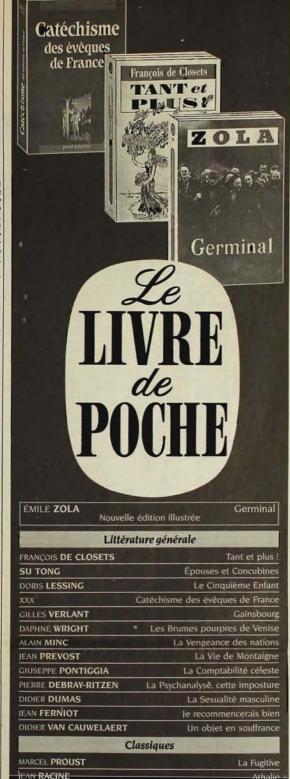
Sénart demande réparation

MELUN

de notre correspondant

"Nous sommes très déçus. Nous nous sommes tellement investis dans ce dossier de Grand Stade depuis trois ans que nous sommes aujourd'hui désorientés. Je considère que la décision du gouvernement est injuste et incohérente, car je suis persuadé que le site de Sénart reste le meilleur, tant du point de vue technique que financier», nous a déclaré le président du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart, Jean-Jacques Fournier (PS).

Jusqu'à la dernière minute, M. Fournier a continué de croire en ses chances. Au point de garder l'espoir, même après l'annonce de la «préférence» du gouvernement Balladur pour Saint-Denis: « On constate à la lecture du communiqué du premier ministre que tous les problèmes ne sont pas réglés du côté de Saint-Denis, notamment en ce qui concerne la participation finan-



LES ENQUETES DE

CAPITAL

L'ECONOMIE AVAIT UN NOM, MAINTENANT ELLE A AUSSI UN VISAGE. construction du stade et des parking en souterrains, en échange d'une participation au projet. Le conseil régional risque enfin d'être mis à contribution pour aider la ville nouvelle de Sénart à sortir de ses difficultés.

Ces calculs expliquent le peu d'empressement de l'exécutif régional à répondre aux demandes du

donc déciare du bout des levres que, dans la décision gouvernementale, il appréciait surtout «le délai proposé pour un examen plus approfondi de la faisabilité financière et juridique d'un tel projet». Quinze jours supplémentaires pour apporter une réponse qui pourrait peser lourd dans la décision de l'attribution définitive du Grand Stade à Saint-Denis.

Princes devenu inutile. En hébergeant pendant des années un club après avoir accueilli une compétition d'un mois, le Grand Stade éviterait de se transformer en désert et en gouffre financier. La direction de la chaîne cryptée, qui a été pressentie pour entrer dans le tour de table des investisseurs privés, reste cependant muette sur cette éventualité.

Le choix sous condition

CAPITAL

L'ECONOMIE AVAIT UN NOM, MAINTENANT ELLE A AUSSI UN VISAGE.



VENDREDI 1^{er} OCTOBRE A 23H30

ASSURANCE TOUT RISQUE



demande réparation

de notre correspondant

«Nous sommes très dèçus. Nous nous sommes tellement investis dans ce dossier de Grand Stade depuis trois ans que nous sommes aujourd'hui désorientes. Je considère que la décision du gouvernement est injuste et incohérente, car je suis persuadé que le site de Sénart reste le meilleur, tant du point de vue technique que sinancier», nous a déclaré le président du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart, Jean-Jacques Fournier (PS).

Jusqu'à la dernière minute, M. Fournier a continué de croire en ses chances. Au point de garder l'espoir, même après l'annonce de la «préfèrence» du gouvernement Baladur pour Saint-Denis: « On constate à la lecture du communiqué du premier ministre que tous les problèmes ne sont pas règlés du côté de Saint-Denis, notamment en ce qui concerne la participation financière des collectivités locales, a-t-il dit. Pour le reste, j'estime qu'on nous a trompés en arguant du coût de l'investissement à Sénart (...). La réalisation du stade et des infrastructures coûtera beaucoup plus cher à Saint-Denis. Hormis le problème de l'éloignement, Sénart répondait point par point au contenu du cahier des charges de la Coupe du monde de football. Il est par exemple impossible de construire doute mille places de parking au soit de Saint-Denis, alors que cette condition était inscrite dans le dossier de candidature de la France. C'est toute l'injustice de la décision du gouvernement: nous étions prêts à nous défendre dans un combat à la loyale, mais à partir du moment où l'on change les règles du jeu, nous ne sommes plus en mesure de nous battre.»

Passé le moment de la déception, Sénart va maintenant devoir faire ses comptes et surtout réorienter sa stratégie de développement. La plus jeune des villes nouvelles, qui ne compte que 17 000 emplois pour 86 000 habitants misait sur le Grand Stade et ses infrastructures pour attirer enfin les entreprises capables de rééquilibrer une dette chronique dont le montant s'élève aujourd'hui à environ 1 milliard 400 millions de francs.

Une enveloppe à laquelle il convient d'ajouter les 50 millions de francs dépensés pour le Grand Stade, une quinzaine par l'Etablissement public d'aménagement de Sénart, le reste par les quatre groupements d'entreprises candidats à la consultation internationale lancée depuis 1993: Bouygues, Eiffage, Nord-France Holzmann et GTM Entrepose.

«Si la décision du gouvernement se confirme, déclarait Jean-Jacques Fournier, Sénart demandera réparation et surtout posera la question de son avenir. Les villes nouvelles sont en effet des opérations d'intérêt national. Si le premier ministre nouverprive du Grand Stade, à lui de décider de l'alternative.»

ROLAND PUIG

Littérature générale	
FRANÇOIS DE CLOSETS	Tant et plus!
SU TONG	Épouses et Concubines
DORIS LESSING	Le Cinquième Enfant
XXX	Catéchisme des évêques de France
GILLES VERLANT	Gainsbourg
DAPHNE WRIGHT	 Les Brumes pourpres de Venise
ALAIN MINC	La Vengeance des nations
JEAN PREVOST	La Vie de Montaigne
GIUSEPPE PONTIGGIA	La Comptabilité céleste
PIERRE DEBRAY-RITZEN	La Psychanalyse, cette imposture
DIDIER DUMAS	La Sexualité masculine
JEAN FERNIOT	Je recommencerais bien
DIDIER VAN CAUWELAER	T Un objet en souffrance
Classiques	
MARCEL PROUST	La Fugitive
JEAN RACINE	Athalie
Classiques de la philosophie	
	eçons sur la philosophie de la religion
SANTAN AND AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P	ments de la métaphysique des mœurs
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Manage Carlotte Company and Manager and Association Company
Le	ttres gothiques
XXX	La Chanson de Girart de Roussillon
XXX	Lancelot du Lac. 2
В	iblio/romans
ISMAIL KADARÉ	Le Palais des rêves
YASUNARI KAWABATA	Les Servantes d'auberge
Biblio/essais	
EN VENT	
ALAIN DUHAMEL	De Gaulle/Mitterrand
JEAN BAUDRILLARD	Cool Memories 1 et 2 (en 1 volume)
Le Livre de Poche références	
PIERRE GOUBERT	Mazarin
PIERRE GRIMAL	L'Empire romain (inédit)
Territoria Stational	Policiers
S.A. STEEMAN	Légitime Défense (Quai des Orfèvres)
	Thrillers
ROBERT DALEY	Le Piège de Bogota
S	cience-fiction
PHILIP JOSÉ FARMER	Les Dieux du fleuve
Lesla	ingues modernes
MA RICCIOLI et	
	ommunication commerciale en anglais
	Lire en
RAY BRADBURY	The Last Circus and Interviews
XXX	American Detective Stories of Today
Pratiques	
CHANTAL de SEREVILLE e	
BERNARD MYERS	Exercez-vous aux tests d'entreprise
CHANTAL de SEREVILLE e	Control of the Contro
BERNARD MYERS Exercez-vous aux tests psychotechniques	
	The state of the s

right L

trois

e de

avoir

sou

terro-

appe-

a pe

assé

me?

outfle

els à

gar

alent

son

mé-

l'ac

faire

C. D.

S

rand

nan-

Nar-

ation

urs

ges

hez

les

VOID

ojets s fi-

nar-

e de

ont

up-

'un.

ans

he.

mait

ent

ıtis-

aui

lise

t en

cats

nais

sler

des

des

)é à

ré-

éré

ta-

e de

de-

Le séisme a surpris les victimes dans leur sommeil

L'Inde sous le choc

Le tremblement de terre, particulièrement violent, aurait fait une dizaine de milliers de morts.

teur qui a ravagé mercredi peu/ avant minuit (heure française) l'ouest de l'Inde s'élevait officiellement hier soir 10 000 morts et plus de 10 000 blessés. Mais certaines estimations faisaient déjà état de plus de 12 000 victimes, et le nombre total de celles-ci semblait encore devoir s'alourdir considérablement, pour finir par atteindre ou même dépasser la quinzaine de milliers de morts. estimaient hier en soirée de nombreux experts. D'une ampleur de 6,4 degrés sur l'échelle ouverte de Richter, le phénomène, qui a été suivi de quatre répliques, elles aussi très fortes, dans les heures suivantes, a en effet secoué une vaste région peuplée de 1,2 million d'habitants, située autour de la ville de Khillari (à 500 km à l'est de Bombay), dans le district de Latur, lui-même rattaché à l'Etat du Maharashtra.

Selon les premiers témoignages, la ville de Khillari ellemême, dont la population comptait près de 20 000 personnes, a
été pratiquement rasée : parlant
de « destructions massives »,
l'agence de presse indienne PTI
a annoncé que « maisons, immeubles, pratiquement tout a
disparu ». En soirée, plusieurs
milliers de blessés avaient déjà
été retrouvés, mais on restait
sans nouvelles d'un très grand
nombre de personnes, certainement pour la plupart toujours
bloquées sous les décombres.

La situation apparaissait tout aussi catastrophique dans un périmètre de plusieurs centaines de kilomètres autour de l'épicentre du phénomène, situé aux limites des trois Etats du Maharashtra, du Karnataka et de l'Andhra Pradesh. Les autorités arrivées sur place décrivaient des « villages endormis transformés en cimetières ». Un millier de soldats appartenant à des détachements basés dans la région ont été acheminés vers les sites les plus durement touchés, une trentaine de villages considérés comme complètement rasés dans les districts de Latur et d'Osmanabad, tandis que des moyens de secours, des vivres et des médicaments étaient acheminés par hélicoptères et par avions de l'armée. Mais il apparaissait difficile de pouvoir organiser les secours de manière suffisamment rapide pour éviter qu'un grand nombre de personnes ensevelles dans ces localités ne trouvent la mort avant d'être dégagées

En outre, des appareils destines à purifier l'eau ont été acheminés dans les localités les plus sinistrées, où l'on commençait à craindre le choléra, face au très grand nombre d'animaux qui ont également péri dans la catastrophe. Le gouvernement de l'Etat de Maharashtra a estimé que celle-ci était l'une des plus graves de l'histoire de victimes par l'heure à laquelle est survenu le tremblement de terre : en se produisant aux environs de 4 heures du matin

CHINE PAKISTAN NEPAL **NEW DELHI** Calcutta Maharashtra Bombay . Epicentre du seisme Khallari Andhra Pradesh. Mer Golfe du Madras Kamataka Bengale d'Oman

l'Inde, risquant de se révéler largement plus meurtrière que le séisme qui avait provoqué la mort de 10 700 personnes dans l'est du pays en 1934.

SRI LANKA

300 km

Sur place, certains expliquaient le nombre très élevé de (heure locale), il a surpris la grande majorité de la population en plein sommeil, ne laissant pas le temps à celle-ci de

idé

se précipiter au-dehors pour échapper à l'effondrement des habitations. Mais, pour les scientifiques, l'ampleur du drame semble également résulter de l'absence de toute protection parasismique dans la région où il s'est produit.

L'avis d'Haroun Tazieff

Il faudra certes voir si le phénomène a présenté une violence particulièrement importante parce que son épicentre se situait à proximité de la surface du sol, mais sa magnitude apparaît relativement modérée en regard des dégâts constatés », a ainsi estimé Haroun Tazieff, en rappelant qu'au Japon et en Californie, par exemple, certaines villes ont supporté des séismes nettement plus puissants que celui-ci sans subir le moindre dégăt important. « Cela constitue l'occasion de répéter, une fois encore, qu'un drame similaire se produira un jour en France, où la protection parasismique est le plus souvent complètement négligée, et qu'alors on regrettera amèrement de ne pas avoir mieux pris ce risque en compte », a affirmé le célèbre vulcanologue. Il devrait être reçu, fin octobre ou début novembre, au titre de conseiller scientifique par le Groupe parasismique constitué à l'Assemblée nationale sous l'égide de Christian Kert, député de la circonscription des Bouches-du-Rhône, où la France a subi, en 1909, son dernier tremblement de terre meurtrier

> Jean-Paul CROIZÉ, avec François GAUTHIER, à Pondichéry, Inde)

L'ancien ministre socialiste a effectué une mise au point

Mellick: la confusion

Le député est revenu, une nouvelle fois, sur l'heure de son rendez-vous avec Tapie.

Le fossé des contradictions ne cesse de s'agrandir entre Jacques Mellick, député et maire-adjoint de Béthune, et le tribunal de Valenciennes. Après avoir publié un premier communiqué mercredi (nos éditions d'hier), le parlementaire s'est insurgé hier contre les informations publiées à propos de son audition par le juge Bernard Beffy.

Lisant une déclaration, Jacques Mellick, qui avait été entendu dans le volet de « subornation de témoin « mettant notamment en cause Bernard Taple, a affirmé qu'il était « bien dans le bureau de Bernard Tapie (le 17 juin) jusqu'au-delà de 15 heures ». Cette mise au point est en totale contradiction avec les informations livrées mercredi de source judiciaire. Selon elles, le député du Nord aurait dit au juge avoir quitté, le 17 juin, le bureau du président de l'OM avant 15 heures.

Ce détail horaire est important puisque Boro Primorac, ex-entraineur de Valenciennes et accusateur de Bernard Tapie, a toujours dit qu'il se trouvait dans ce bureau à partir de 15 heures.

Joint hier soir par Le Figaro, le procureur de Valenciennes Éric de Montgolfier avouait « ne pas comprendre » les dernières affirmations de Jacques Mellick.

" Je me sens un peu perdu mais ce qui compte c'est ce qu'il y a dans le procès-verbal du juge. Il faudra bien que cette affaire vienne à l'audience et alors nous verrons exactement ce qui a été déclaré au cours de l'interrogatoire. Pour ce qui concerne ce volet du dossier, nous allons bien évidemment continuer à vérifier lous les points, à entendre ou réentendre les divers protagonistes. » J.-A.R.

Redémarrage « sous réserve »

Il La commission chargée de l'enquête publique sur le redémarrage de Superphénix (Creys-Malville, Ain) s'est déclarée favorable sous réserve « du renouvellement de l'autorisation » de l'installation inactive depuis 1990, L'« avis favorable » remis à la préfecture est soumis à celui de la DSIN (Direction de la sûreté des installations nucléaires), qui a proscrit tout redémarrage avant la mi-1994.

BIM Prison ferme pour le directeur

☐ Jean Colcy, le directeur de la Banque industrielle de Monaco (BIM), a été condamné par défaut, hier, par le tribunal de la Principauté, à trois ans de prison ferme pour avoir favorisé une fraude fiscale et pour passation d'écriture irrégulière. Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui. La princesse Isabelle de Bourbon-Parme, présidente de la BIM, a été condamnée pour des motifs identiques à deux ans d'emprisonnement avec sursis. Les employés et les prêtenoms mis en cause dans cette affaire d'évasion fiscale à grande échelle ont écopé de prison avec sursis.

MADONNA Le concert de Francfort annulé

☐ Marek Lieberberg, organisateur du spectacle de Madonna, a annoncé hier que la star annulait l'unique concert qu'elle devait donner en Allemagne, samedi prochain à Franctort, « pour des problèmes logistiques insurmontables ». La polémique, lancée par un député conservateur qui avait demandé son interdiction pour « obscénité », s'éteint du même coup.

STRASBOURG Prison avec sursis pour l'avocat

M* Roland Tendler, avocat au barreau de Strasbourg et maître de conférences, a été condamné hier à un an de prison et 50 000 francs d'amende pour abus de biens sociaux. Ancien commis de restaurant devenu avocat et auteur d'un manuel de droit hypothécaire, Roland Tendler a été considéré par les magistrats comme gérant de fait de la SCIH, société de courtage mettant en relation des emprunteurs et des prêteurs. Le montant de ses dépenses personnelles, pour le compte de sa société, s'élèverait à 100 000 francs. L'avocat a décidé de faire appel.

Précision

☐ La vente aux enchères de Sotheby's à Genève évoquée dans la photo-légende de nos éditions d'hier aura lieu le 17 novembre prochain et non fin septembre comme annoncé par erreur. Songez-vous à faire acte de candidature aux municipales de 1995 à Marseille ?

- Marseille, pour moi, c'est une vieille histoire d'amour où, aujourd'hui, la raison tempère la passion. Dans mon combat, l'ai souvent dénoncé la manière dont Marseille était gérée. Je continue à alerter les Marseillais sur la perte d'identité de notre ville. Par ailleurs, je suis irrité, car les choses n'évoluent guère, même si le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'a pas ménagé son soutien pour que la capitale régionale soit à la hauteur des

riel. Votre sentiment ?

Le gouvernement de M. Edouard Balladur est constitué. La majorité des Français trouve qu'il travaille bien. Moi aussi. Le remaniement ne semble pas à l'ordre du jour.

Depuis mon élection à l'Assemblée nationale en 1978, je sers mon pays du mieux que je peux. Si un jour on me demandait d'en faire un peu plus encore, j'y serais prêt, à condition que cela n'entrave pas mon action à la tête de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

- Comment vivez-vous les péripéties qui frappent l'Olympique de Marseille ?

cette équipe. On a tout dit, tout écrit et, du coup, on a non seulement jeté le discrédit sur des joueurs, mais aussi sur toute une population, même si l'OM n'est pas, loin de là, tout Marseille.

De deux choses l'une : ou la justice prouvera, au terme de l'instruction, une réelle culpabilité, et des sanctions doivent alors tomber sur les vrais responsables, ou bien l'OM n'a rien à se reprocher, et tout ce tintamarre médiatique est scandaleux. En tout état de cause il est, aujourd'hui, excessif.

Quant à Bernard Tapie, je crois que c'est plutôt lui qui a rité relative. Je crois qu'il a compris aussi que le dialogue et la concertation valaient mieux que l'affrontement.

Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la situation de la ville de Nice paraît inquiéter beaucoup de responsables politiques. Paragez-vous cette analyse?

La situation à Nice inquiète surtout, et à juste titre, les Niçois. On lit et on entend dire de nombreuses choses. Rien de très positif, car la cacophonie n'est pas bonne pour travailler. Cette ville, marquée par un demi-siècle de médecinisme, a su s'embellir, se dévenier.

Giscard-Chirac, reunietor vieux de plus de dix ans, on nous en invente un autre dans la famille RPR. Cela suffit, même si ça amuse le microcosme politicomédiatique.

L'élection présidentielle est encore loin. Le premier ministre gouverne, et pour cela il a besoin d'une majorité unie et dé-

Le Parti républicain, deuxième formation politique française, entend jouer pleinement son rôle à la fois de soutien mais aussi d'aiguillon et de force de propositions.

> Propos recueillis par Gérard NIRASCOU

Urbanisme

L'exemple de St-Quentinen-Yvelines

A l'ouest de Paris, cette ville nouvelle est en cours d'achèvement.

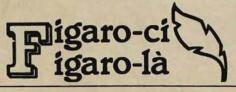
En 1965, l'excroissance de Paris, en zones périphériques à l'urbanisation anarchique, menace l'équilibre géographique et démographique de la France. Le général de Gaulle s'en émeut et charge Paul Delouvrier, alors président de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris, d'organiser un développement harmonieux de l'Ile-de-France. Un premier schéma directeur d'aménagement organise la région parisienne en prévoyant la création de villes nouvelles.

Presque trente ans plus tard, c'est-à-dire en l'espace d'une génération, les cinq villes nouvelles, devenues des réalités, ont donné naissance à de grandes agglomérations, à une trentaine de kilomètres de Notre-Dame. Elles ont en point commun la volonté d'équilibrer sur place emplois et logements, équipements et loisirs. Organisées pour offrir « un cadre de vie digne du prochain millénaire », elles n'ont plus à rougir de l'attrait de la capitale.

St-Quentin-en-Yvelines, l'une des plus développées à l'ouest de Paris, est en voie d'achèvement. Comptant 140 000 habitants et 70 000 emplois, elle constitue une réussite au niveau de l'urbanisation. Une aventure aussi qu'un livre (1) retrace avec minutie, en s'adressant aux architectes mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à l'aménagement du territoire. « L'équilibre humain et écologique qui résulte de ces choix est aujourd'hui (son) meilleur atout », écrit, en connaisseur, Michel Giraud, ministre du Travail et président de la région d'Ile-de-France.

..

(1) St-Quentin-en-Yvelines, histoire d'une ville nouvelle. Clio-Média, 24, rue Bonaparte, 75006, Paris ou Centre d'information, 4, place Charles-de-Gaulle, 78180 Montigny.



Les bourgeois de Langeais

Les opposants au tracé de l'A 85 entre Angers et Tours passent à la vitesse supérieure. Ils préparent une grande marche, dans le courant de ce mois, sur la ville de Tours. À l'exemple des six bourgeois de Calais d'illustre mémoire, six bourgeois de Langeais marcheront sur Tours, en chemise et la corde au cou. À la tête de cette contestation, l'association SOS Val-de-Loire, qui dit avoir recueilli 60 000 signatures dénonçant la traversée de Langeais par la nouvelle autoroute. En outre, les responsables de SOS Val-de-Loire se prévalent d'une lettre de Michel Rocard, dans laquelle l'ancien premier ministre socialiste reconnaît avoir signé la déclaration d'utilité publique, mais affirme également ne s'être jamais penché personnellement sur ce dossier.

□ Balladur en manœuvres

Édouard Balladur a prévu d'accompagner, le 8 octobre, François Léotard à Fréjus, la ville dont le ministre de la Défense est le maire. Et le premier ministre assistera à des manœuvres de l'armée de terre sur le plateau de Canjuers.

□ Aide au sport

Dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 1994. Kavler Dugoin et Renaud Museller, respectivement députés RPR de l'Essonne et des Bouches-du-Rhône, ont l'intention de déposer un amendement * partant l'élargissement de l'assiette de taxation du produit des enjeux perçus par la Française des Jeux au bénéfice du Fonds national de développement du sport *. Et un autre * portant instauration d'une taxation spécifique sur la vente de cigarettes au bénéfice du sport *.

☐ Le club Raffarin

Le porte-parole de l'UDF, Jean-Pierre Raffarin, vient de lenacer le « club Téléscop», qui réunira deux fois par mois des politologues, des sociologues. des professionnels de la communication, des responsables politiques et des membres de cabinets ministériels. Premiers invités : le vice-président de la Sofrès, Jérôme Jaffré, le sociologue Edgar Morin et la directrice générale de FR3, Dominique Alduy.

☐ Haute tension



Le président d'honneur d'Électricité de France, Marcel Boiteux (notre photo), se prépare à publier chez Odlie Jacob, fin octobre, un ouvrage consacré à l'histoire d'EDF. Titre de l'ouvrage: Haute tension.

☐ Parloir antidrogue

Pour lutter contre l'introduction de la drogue en prison, la Chancellerie envisage de rendre obligatoire la fouille des personnes qui viennent rendre visite à un détenu. En cas de refus de leur part, l'accès au parloir libre serait refusé et la rencontre se ferait dans un parloir muni d'un hygiaphone.

Dumas outre-Rhin

L'ancien ministre des Aflaires étrangères, Roland Dumas, vient de passer deux jours à Hambourg afin d'y présenter le livre de la vedette de la télévision allemande, Ulrich Wickert, qui, ayant vécu pendant dix ans en France, en a tiré une analyse fine de la société française et des relations franco-allemandes sous le titre Et Dieu créa Paris. De même, Roland Dumas se rendra le 3 octobre à Berlin et à Postdam à l'occasion de la remise du prix · Elsie Kuhn Leitz · à l'ancien ministre des Affaires étrangères allemand. Hans Dietrich Genscher. Et il prononcera l'éloge de son ancien collègue à qui le prix a été attribué par le Mouvement européen pour son rôle dans le renforcement des relations franco-allemandes

PCF

Lajoinie fait le point

Perspective : la succession de Georges Marchais.

André Lajoinie, membre du bureau politique du PCF, a estimé « souhaitable », jeudi, la mise en place d'un « travail plus collectif » aux différents échelons du PCF, « en particulier à la direction nationale ». Interrogé lors d'un point de presse sur la succession de Georges Marchais au secrétariat général du parti, il a indiqué : « C'est le congrès qui prendra la décision souverainement ». « Le débat va être transparent et ouvert ». a-t-il affirmé André Lajoinie a encore dé-

claré: « Je ne crois pas qu'il serait démocratique que quelque cénacle que ce soit puisse s'arroger le droit de désigner tel ou tel. » Il a indiqué, à ce sujet, que la proposition faite par Guy Hermier, visant à « créer une commission au sein du comité central pour réfléchir à la succession » de Georges Marchais, avait été rejetée par le comité central. Et il a réaffirmé l'hostilité du PCF à la création de tendances organisées qui « sclérosent le débat » : « On voit bien les ravages là où elles existent », a-t-il souligné.

L'ancien président du groupe communiste à l'Assemblée nationale a encore précisé que la désignation du nouveau secrétaire général « ne sera pas un choix à partir de deux lignes politiques, mais à partir des capacités de tel ou tel ». Personnellement, il n'a « jamais été candidat à quoi que soit " au PCF, même s'il a « toujours été sollicité » pour occuper des responsabilités au sein du parti. « Je ne déposerai pas de demande de candidature », a-t-il lancé.

André Lajoinie a tenu, d'autre part, à qualifier l'abandon du principe du centralisme démocratique, pendant long-temps principe de base du lonctionnement du PCF, d'* effort important dans l'avancée de principes démocratiques dans une organisation politique ». (D'après AFP.)

Rubrique dirigée par Claude JACQUEMART, avec Josseline ABONNEAU, Michèle GREGORI et les services du « Figaro »